

REGLEMENT DE JEU

REGLEMENT

Jeu Publicitaire des concessions du Groupe MAURIN en France et en Belgique, conditionné à un achat de produit : l'achat d'un véhicule automobile neuf d'une valeur maximale de 40.000 euros hors frais administratifs de mise en circulation (Carte Grise, Malus, ...).

Jeu publicitaire valable sur la période du 9 novembre 2020 à 9h00 au 31 décembre 2020 à 17h00 ; réservée uniquement aux particuliers (à l'exclusion de tous clients professionnels), permettant de gagner jusqu'à 40.000 euros maximum de remboursement sur l'achat, durant cette période, d'un véhicule neuf d'une valeur maximale de 40.000 euros hors frais administratifs de mise en circulation (Carte Grise, Malus, ...) au sein de l'une des concessions du Groupe Maurin situées en France et en Belgique et dont la liste figure en annexe (Annexe 1).

ARTICLE 1

La société Méditerranée Automobiles société à responsabilité limitée au capital de 5.018.013 €, dont le siège social est 140 Route d'Aix Les Bains – Seynod - 74600 Annecy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 680 200 870 RCS Annecy, agissant au nom et pour le compte de l'ensemble des sociétés dont la liste figure en annexe (Annexe 1) et ci-après dénommée le Groupe Maurin, a mis en place un jeu publicitaire conditionné à un achat de produit, selon les modalités exposées dans le présent règlement permettant de gagner jusqu'à 40.000 euros de remboursement maximum sur l'achat d'un véhicule neuf d'une valeur maximale de 40.000 euros hors frais administratifs de mise en circulation (Carte Grise, Malus, ...), acheté durant cette période, au sein de l'une des concessions du Groupe Maurin situées en France et en Belgique

Exemple 1 :

Montant du véhicule acheté 20.000 € hors frais administratifs de mise en circulation (Carte Grise, Malus, ...)

-> remboursement à hauteur de 20.000 €

Exemple 2 :

Montant maximum du véhicule acheté 40.000 € d'une valeur maximale de 40.000 euros hors frais administratifs de mise en circulation (Carte Grise, Malus, ...)

-> remboursement à hauteur de 40.000 €

ARTICLE 2

Ce jeu est ouverte, sur toute la période courant du 9 novembre 2020 à 09h00 au 31 décembre 2020 à 17h00 à tous les particuliers majeurs titulaires d'un bon de commande conforme d'un véhicule neuf acheté durant la période du jeu susvisée, et ayant été livré avant le 5 avril 2021, à l'exclusion de tous les autres clients professionnels.

Ne sont pas non plus autorisés à participer au présent jeu publicitaire les salariés et les personnes ayant collaborés directement ou indirectement à l'organisation du jeu par la société organisatrice ainsi que les membres de leur famille.

Une seule participation par personne physique et par bon de commande est acceptée pendant toute la durée du jeu.

La société organisatrice se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

ARTICLE 3

Pour participer, il convient d'envoyer le formulaire de participation délivré par le vendeur lors de la signature du bon de commande à l'adresse mail gagnezvotrevoiture@groupe-maurin.com.

Pour gagner, le participant doit être tiré au sort lors des tirages effectués **le vendredi 5 Avril 2021 à 18 heures** au siège de la société Aix Automobiles situé à Aix-en-Provence (13010) – Zone commerciale La Pioline.

Seuls les bulletins remplis, envoyés par mail et reçus pendant la période du jeu à savoir du 9 novembre 2020 - 9h00 au 31 décembre 2020 – 20h00 feront l'objet d'un tirage au sort.

Un tirage au sort se fera toutes les 300 participations, la date et l'heure du mail de participation envoyé permettront de déterminer des listes de 300 participants qui seront tirés au sort. Un gagnant sera tiré au sort par liste de 300 participants à condition d'obtenir une ou plusieurs tranches de 300 participants.

Les tirages au sort se feront avec l'intervention de Maître Abeille huissier de justice à Marseille 4 Rue Stanislas Torrents, 13006 Marseille (Act Sud – SCP Abeille Gascoin Musso).

ARTICLE 4

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre d'autres lots ou contre leur valeur en espèce.

ARTICLE 5

Les gagnants seront informés de leur gain par téléphone et se verront remettre un chèque de banque dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de tirage au sort.

ARTICLE 6

Afin d'éviter toute fraude, les organisateurs se réservent le droit de procéder aux vérifications nécessaires concernant les participants (notamment quant au fait qu'ils remplissent bien les critères de participation), ce qui est expressément accepté par ces derniers.

ARTICLE 7

En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, le Groupe MAURIN se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalentes.

ARTICLE 8

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé au sein de l'étude de Maître Abeille huissier de justice à Marseille 4 Rue Stanislas Torrents, 13006 Marseille (Act Sud – SCP Abeille Gascoin Musso), affiché dans tous les points de vente participants et disponible sur simple demande adressée par mail à l'adresse : gagnezvotrevoiture@groupe-maurin.com ainsi que sur le site internet du Groupe Maurin : www.groupe-maurin.com.

ARTICLE 9

Le Groupe MAURIN ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler, écourter, reporter ou modifier les conditions de la présente opération.

ARTICLE 10

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions sont souveraines et sans appel.

Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou orale concernant l'interprétation ou l'application du règlement ainsi que sur la liste des gagnants.

ARTICLE 11

Les données personnelles des participants collectées pourront être traitées informatiquement par le Groupe Maurin.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78 modifiée et au RGPD (UE) 2016/679 du 27/04/2016, le participant dispose d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données le

concernant et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ses données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données. La demande du client ne doit pas être manifestement abusive et doit être justifiée d'un intérêt légitime. Le client a la possibilité de retirer son consentement à tout moment et peut exercer ses droits, en effectuant une demande écrite accompagnée d'un justificatif d'identité par voie électronique à l'adresse dpo@groupe-maurin.com ou par courrier postal adressé au Délégué à la Protection des Données – Groupe MAURIN - 1740 avenue du Maréchal Juin 30900 NIMES.

Enfin, en cas d'absence, ou de réponse insatisfaisante, le client dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des libertés) qui est l'institution compétente (CNIL, 3 place de Fontenoy à TSA - 75334 Paris Cedex 07, www.cnil.fr).

Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter du dernier contact. Les données permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, ou conservées au titre du respect d'une obligation légale sont archivées conformément aux dispositions en vigueur.

EXTRAIT DE REGLEMENT

Jeu publicitaire conditionnée à l'achat d'un véhicule neuf d'une valeur maximale de 40 000 euros hors frais administratifs de mise en circulation (Carte Grise, Malus, ...) du 9 novembre 2020 à 9h00 au 31 décembre 2020 à 17h00, ouvert à tous les particuliers majeurs titulaire d'un bon de commande d'un véhicule neuf acheté durant la période susvisée. Pour participer au tirage au sort du 5 avril 2021 à 18h00 au siège de la société Aix Automobiles situé à Aix-en-Provence (13010) – Zone commerciale La Pioline, qui désignera le ou les gagnants du jeu, il suffit de remplir le formulaire de participation délivré par le vendeur lors de la signature du bon de commande à l'adresse mail gagnezvotrevoiture@groupe-maurin.com.

Le règlement complet est déposé chez Maître Abeille huissier de justice à Marseille 4 Rue Stanislas Torrents, 13006 Marseille (Act Sud – SCP Abeille Gascoin Musso), il est disponible au siège de la société et dans tous les points de vente participants au jeu publicitaire, et également disponible sur simple demande écrite à l'adresse mail suivante : gagnezvotrevoiture@groupe-maurin.com ainsi que sur le site internet du Groupe Maurin www.groupe-maurin.com

Le(s) gagnant(s) seront désignés par tirage(s) au sort effectué(s) le 5 avril 2021 à 18H00 au siège de la société Aix Automobiles situé à Aix-en-Provence (13010) – Zone commerciale La Pioline, en présence de Maître Abeille, huissier de justice à Marseille 4 Rue Stanislas Torrents, 13006 Marseille (Act Sud – SCP Abeille Gascoin Musso).

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78 modifiée et au RGPD (UE) 2016/679 du 27/04/2016, le participant dispose d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données le concernant et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ses données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données.